



FACULTÉ DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE GEMBOUX

Diplôme d'Ingénieur agronome

03.05.1991
 Le Chef Administratif
 P. DANEL



Nous, président, secrétaire et membres du jury chargé par le Conseil d'Administration, sur avis du Conseil de Faculté, de procéder à l'examen à subir pour l'obtention du grade d'**ingénieur agronome**;

Attendu que M onsieur Frédéric Reinbold, né(e) à Bruges, le 07 août 1968
 est porteur(se) d'un diplôme de candidat ingénieur agronome, délivré le 28 juin 1988, par la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat à Gembloux
 et dûment entériné le 06 février 1990;

Attendu qu' il a subi respectivement le 27 juin 1989 d'une manière satisfaisante
 le 26 juin 1990 d'une manière satisfaisante et le 14 septembre 1991 avec Distinction
 la première, la deuxième et la troisième épreuves de l'examen d'**ingénieur agronome**, lesdites épreuves comprenant les matières suivantes:
 1° biologie approfondie; 2° sciences du sol et du milieu; 3° productions végétales et productions animales; 4° techniques de l'ingénieur; 5° transformations industrielles des produits naturels; 6° économie; 7° étude approfondie de génie rural;

Attendu qu' il a présenté un travail sur Etude de disponibilité en eau dans un périmètre rizicole irrigué, en vue de l'implantation de cultures fruitières, à Dajabon, République Dominicaine.

Avons conféré et conférons à M onsieur Frédéric Reinbold le grade d'**INGENIEUR AGRONOME**.

En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent diplôme, attestant en même temps que M onsieur Frédéric Reinbold
 a été réellement élève de la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, et que les prescriptions des lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires quant à la durée des études et à la publicité des examens ou des épreuves, ont été observées.

Le porteur, Reinbold par le jury, F. Destain Fait à Gembloux, le 14 septembre 1991.
 Le secrétaire, [Signature] Les membres, [Signatures] Le président, [Signature]

Vu par Nous,
 Recteur de la Faculté,
[Signature]

FORMULE D'ENTERINEMENT

Au nom de S. M. le Roi des Belges, nous, président et membres de la commission spéciale d'entérinement, instituée en vertu de la loi du 21 mai 1929;
 Attestons que le présent diplôme a été délivré régulièrement et que toutes les conditions prescrites par la loi ont été observées en ce qui concerne les matières inscrites au programme légal.
 En foi de quoi, nous l'avons entériné aujourd'hui 06 OCT. 1992 et enregistré sous le n° 262 folio 73 au registre, littéra

Pour la Commission
 Le membre secrétaire, [Signature]
 Le président, [Signature]



Bruxelles, le 06 OCT. 1992